Archives municipales de Saint-Paul-Trois-Châteaux

Nouvelles / n°8

décembre 2021

ACTUALITES

Travaux du service

Fonds du Sou des Ecoles :

La collecte d'une partie des archives s'est faite courant octobre et comprend notamment le cahier des délibérations du Sou, ouvert en 1882. Le classement en est achevé. L'inventaire va suivre.

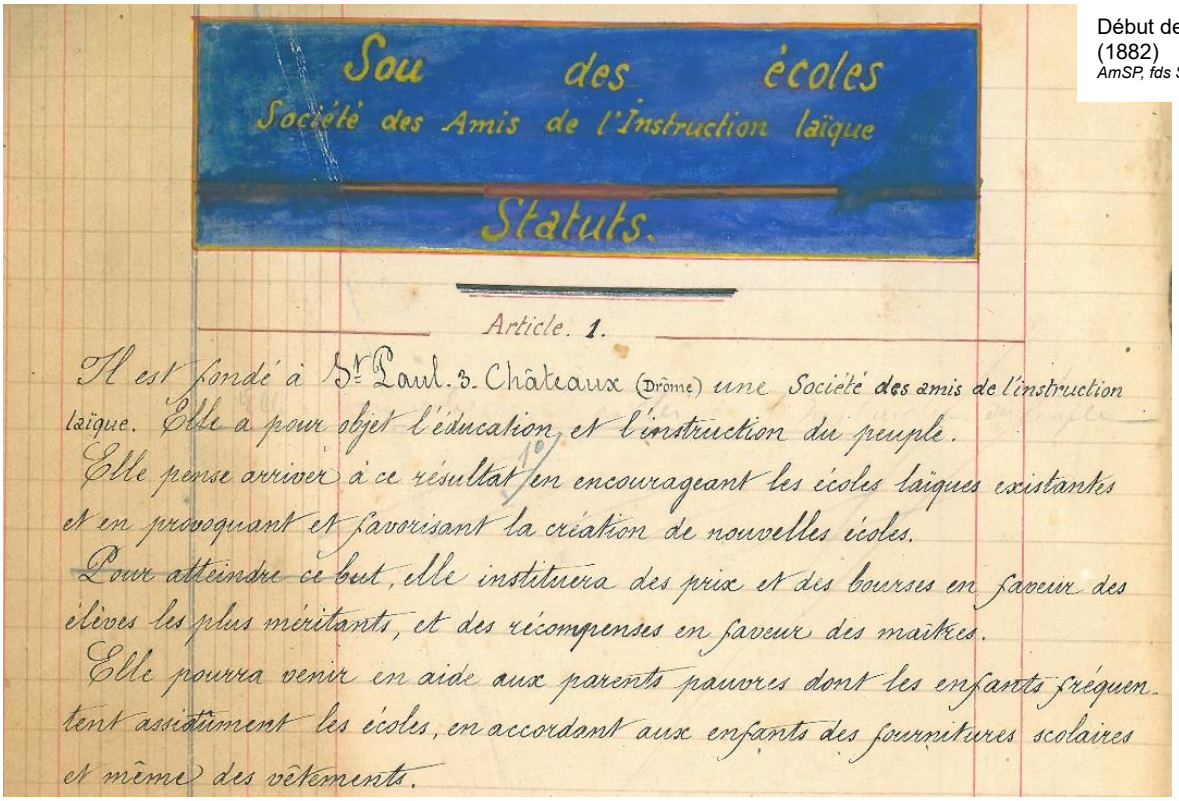

Sou des écoles
Société des Amis de l'Instruction laïque
Statuts.

Article. 1.

Il est fondé à St Paul. 3. Châteaux (Drôme) une Société des amis de l'instruction laïque. Elle a pour objet l'éducation et l'instruction du peuple.

Elle pense arriver à ce résultat en encourageant les écoles laïques existantes et en provoquant et favorisant la création de nouvelles écoles.

Pour atteindre ce but, elle instituera des prix et des bourses en faveur des élèves les plus méritants, et des récompenses en faveur des maîtres.

Elle pourra venir en aide aux parents pauvres dont les enfants fréquentent assidûment les écoles, en accordant aux enfants des fournitures scolaires et même des vêtements.

Début des statuts du Sou (1882)
AmSP, fds Sou des Ecoles, 53Z1

Fonds de Bimard / de Brion

Le 2e lot d'archives qui avait été récupéré et qui concernait davantage le baron du Bord (1810-1878), ancien maire, conseiller général et 1er promoteur de l'exploitation de la pierre du Midi, a fini d'être numérisé.
Il y est notamment question d'un contentieux électoral qui l'oppose au général de Labareyre en 1861, mais surtout d'emprunts auprès du Crédit agricole et du Crédit foncier.

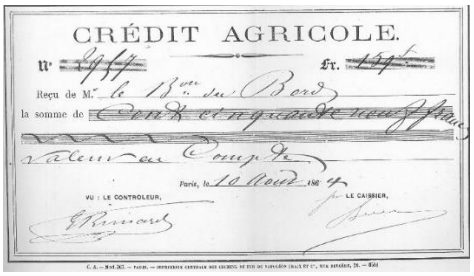

CRÉDIT AGRICOLE.
N° Fr.
Reçu de M. le Bon du Bord
la somme de
Valeur en Compte
Paris, le 10 Août 1864
VU : LE CONTROLEUR, LE CAISSIER,

Reçu (1864) – *AmSP, fds de Bimard / de Brion, 111Fi7763*

Le domaine de Fenouillet qui fait plus de 54 hectares et un domaine sur Saint-Restitut qui dépasse lui, les 67 hectares, sont portés en garantie. On y trouve par ailleurs pour Fenouillet un intéressant bail à ferme de 1841.
D'autres documents concernent son gendre et les expropriations suscitées par la nouvelle dérivation du canal de Pierrelatte qui doit le mener jusqu'à Sorgues et qui passe sur les domaines de la famille, etc.

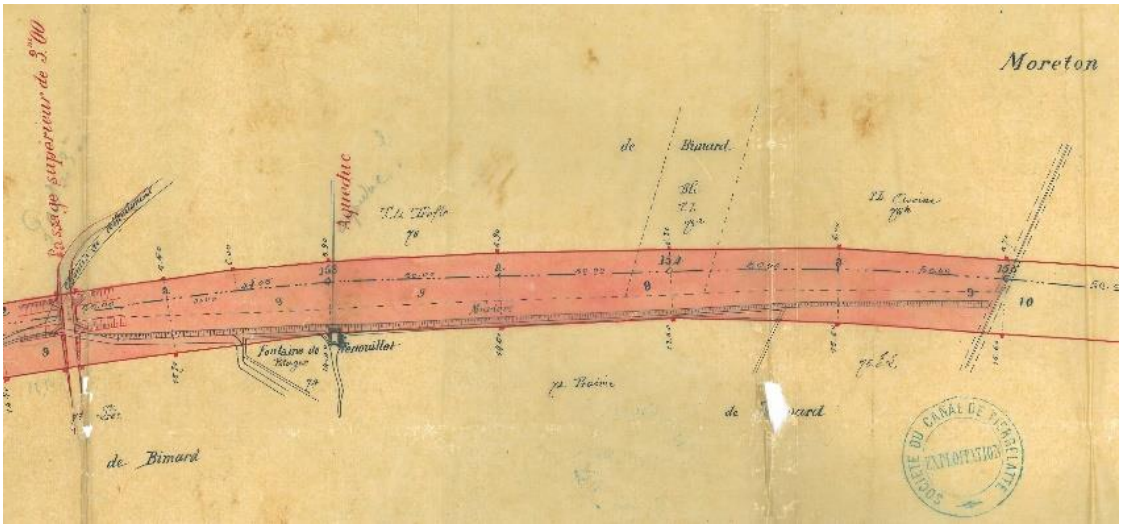

Partie de la nouvelle dérivation du canal de Pierrelatte sur Saint-Paul-Trois-Châteaux (1882)
AmSP, fds de Bimard / de Brion, 111Fi7866

Fonds iconographiques :

Le fonds de presse (tirages papier) de Marie-Hélène Léon, identifié par la cote 27Fi a été définitivement inventorié. Quelques célébrités apparaissent.

Tour de la Drôme féminin (mai 1989)
AmSP, fds M.H.Léon, 27Fi28

Le pendant de ce fond, coté 28Fi, constitué de négatifs, devraient nous livrer aussi quelques intéressantes images locales, dont une rugbystique.

Match de rugby entre le RCT et le RC Marseille (sd) –
AmSP, fds M.H.Léon, 28Fi128

Recherche et exploitation des fonds

L'ancien Hôpital

En 2018, le fond de l'ancien Hôpital-hospice a fait l'objet d'une opération de numérisation exhaustive, du moins en ce qui concerne les archives antérieures à la Révolution collectées en 1990 auprès de la Maison de retraite avant son déménagement et sa nouvelle appellation « les Fleuriades ». Les archives postérieures à la Révolution ne sont pas encore toutes classées.

Celles numérisées, la plus ancienne datant de 1600, l'ont été selon le classement initial du XIXe siècle. Le 1er document inventorié date de 1696. C'est un arrêt du conseil d'état du roi Louis XIV qui réunit à « l'Hôpital des pauvres malades …. Les biens et revenus de la maladrerie ». Les testaments et legs sont par la suite nombreux. Viennent après des documents comptables et un registre de délibération apparemment circonscrit aux années 1680-1773. La dernière sous-série est consacrée à une confrérie de miséricorde et de charité dont les statuts datent de 1659.

Ce fond mériterait incontestablement d'être étudié. Avis aux amateurs !

Arrêt du conseil d'état (1696) –
AmSP, 1Z1/A1

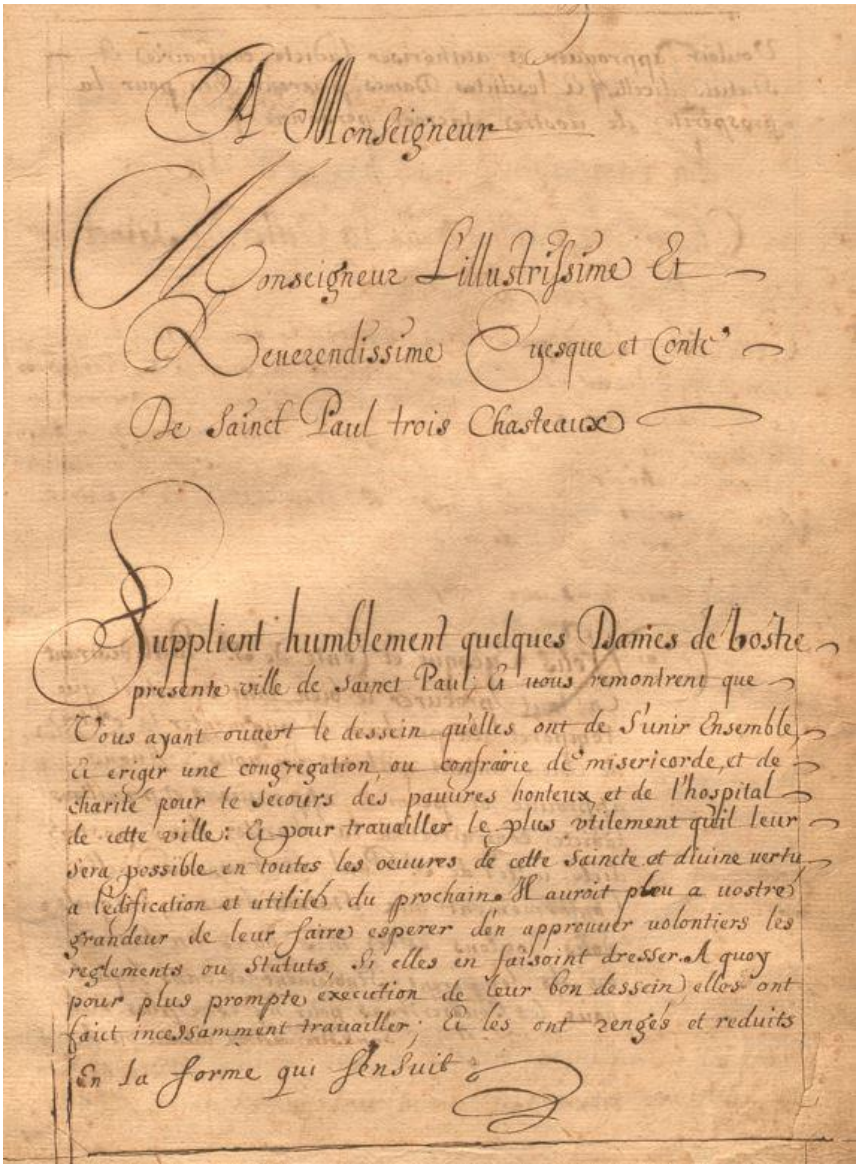

A Monseigneur

Monseigneur Illustrissime et Reuerendissime Euesque et Conte de Sainct Paul trois Chasteaux

Supplient humblement quelques Dames de l'hostel presente ville de Sainct Paul, et nous remontrent que Nous ayant ouuert le dessein quelles ont de s'unir ensemble et ériger une congregation ou confrairie de misericorde, et de charité pour le secours des pauures honteux et de l'hospital de cette ville: et pour trauailler le plus vtilement qu'il leur sera possible en toutes les oeuures de cette saincte et diuine vertu a l'edification et utilité du prochain. Il auroit pleu a nostre grandeur de leur faire esperer de approuuer uolontiers les reglements ou statuts, si elles en faisoint dresser. A quoy pour plus prompte execution de leur bon dessein elles ont faict incessamment trauailler: et les ont rengés et reduits en la forme qui s'ensuit

Début des statuts de la Confrérie de miséricorde et de charité (1659) –
AmSP, 1Z3/G1

L'article 3 précise qui peuvent être ces Dames : « tant les veuves qui sont maîtresses d'elles-mêmes, que les mariées sous le bon plaisir de leurs maris et les filles du consentement de leurs parents, pourvu que tant les unes que les autres soient de bonne vie, de bonne réputation et de bon exemple, et qu'elles puissent, et veulent bien rendre quelque service aux pauvres et nécessiteux, soit par leurs aumônes ou par leur soin et travail ».
(texte traduit)

LE DOCUMENT

Rue de l'Eglise, 1817 : *« deux époux »*

Sans la Révolution et sa part d'émancipation, la citoyenne Roux aurait-elle pu rester à bonne distance de son époux ? Le maire est le premier sollicité pour résoudre le problème d'où pour « finir cette rixe » la convocation des protagonistes en mairie dans l'ancien Archidiaconat.

Saint paul le 23 fevrier
a Monsieur le Sous prefet
hier sur les 4 heures et demie du soir une rixe eut lieu a la porte de
cette ville deux epoux sous pretexte que depuis plus de cinq mois le
mari reclamoit sa feme qui etoit rentrée chez ses parents sans pouvoir
lobtenir et a lheure que je vous cite elle se trouvoit parmi un grand
nombre d'habitans qui alloient etre espectateurs d'un manege et autres
exercices qu'une troupe d'après mon autorisation alloit executer, ces
epoux sont gelis, jaques surnomé toulouse, natif de lavaur et marie
poize natif de cette ville marié devant moi le 24 juin 1810 : ledit gelis
a toujours dit que sa femme n'avoit jamais voulu habiter avec lui
ni le voir, ce qui est relance par la voix publique, voulant enlever
safemme dans la foule et entre les bras de ses parents, une dispute
serieuse sengagea au point de troubler la tranquilité publique
et n'ayant point voulu obeir a mes ordres j'eus recour a la force
et pour faire finir cette rixe qui pouvoit devenir funeste je
m'assura deux provisoirement, les ayant ensuite fait
paroitre a la maison commune ou le mari me repondit quil vouloit
sa femme et l'enfant quelle a , mais a son tour elle …
de son mari declare quelle ne vouloit en aucune maniere
ni le suivre, ni habiter avec lui et qu'elle avoit baucoups
a s'en plaindre, elle ajoutas que le tribunal de Montelimar
avoit rendu un jugement de separation des corps et de biens
qu'elle devoit aller chercher aujourdhui pour le lui faire
signifier … il faut vous dire
monsieur le Sous prefet que ce n'est pas la premiere fois quils
ont eu entreux des disputes que j'avois consideré comme des
choses passageres, mais come aujourdhuicette afaire est devenu
tout a fait serieues …
… je vous prie M. de me tracer la
marche que je dois suivre

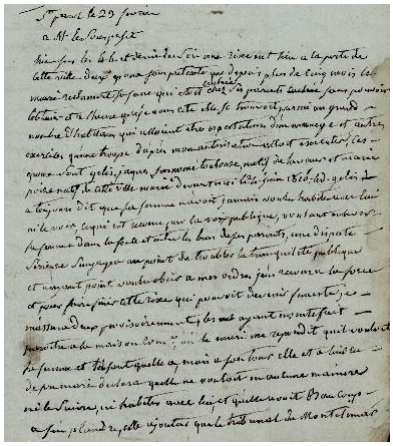

Texte original, 1ére page (1817) –
AmSP, 3D3

Place Notre Dame, lieu du « manège et autres exercices » de 1817 (vers 1910) –
AmSP, fds Souchon / Messié, 98Fi117

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Adresse postale
Hôtel de ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux –
Archives municipales
place Castellane –
26130 Saint-Paul-Trois-Châteaux - CS 30144

Adresse topographique de la salle de consultation
Hôtel de ville - L'entrée est celle réservée aux
services administratifs

Téléphone
04-75-96-95-16

Messagerie
archives@mairie-sp3c.fr

Ouverture au public
Sur rdv,
Consultation les mardis, mercredis, jeudis de 13h30 à 16h30
les jeudis et vendredis matin de 9h00 à 12h00